

MISSION

Contrat de prestation

« Accueil de parents au bénéfice d'une ordonnance de droit de visite lorsqu'aucune autre solution n'est possible dans le but de permettre à l'enfant de rencontrer ses deux parents, au-delà des difficultés liées à leur séparation »

Définition juridique

« Le Point Rencontre est un tiers (personne morale) permettant l'application, par les parents, de décisions de justice lorsqu'il est impossible de le faire autrement et/ou dans un autre lieu »

Objectif

« Le Point Rencontre est un espace de travail sur la rencontre qui permet à l'enfant de se structurer, se construire avec les parents qui sont les siens et dans les conditions de sécurité qui lui sont dues »

Principes d'intervention

Travail continu, régulier entre l'enfant et le parent visiteur durant la visite.

Travail continu, régulier auprès du parent hébergeant, en principe à la fin de la visite.